



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BESANCON COMMUNIQUE

Le registre d'inscription à l'attribution d'une certification complémentaire aux enseignants du second degré relevant du ministère de l'Éducation nationale sera **ouvert du mardi 15 mai au vendredi 15 juin 2018.**

### **Textes de références :**

**Arrêté du 23 décembre 2003 modifié par les arrêtés du 9 mars 2004, du 27 septembre 2005, du 30 novembre 2009 et du 6 mars 2018**

**Note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004 (BO n° 39 du 28 octobre 2004)**

**Note de service n° 2009-188 du 17 décembre 2009 (BO n° 48 du 24 décembre 2009)**

**Note de service n° 2018-041 du 19 mars 2018 (BO n° 12 du 22 mars 2018).**

### **Conditions d'accès :**

\* Personnels enseignants du second degrés, titulaires, stagiaires ou contractuels employés en CDI de l'enseignement public, relevant du ministre chargé de l'éducation,

\* Maîtres contractuels et agréés à titre définitif ou bénéficiant d'un contrat ou d'un agrément provisoire et Maîtres délégués employés en CDI des établissements d'enseignement privés sous contrat, quelle que soit leur échelle de rémunération,

**Secteur disciplinaire retenu : (Ce secteur sera également retenu lors de la prochaine session ordinaire dont les inscriptions auront lieu à l'automne 2018)**

Langues et cultures de l'antiquité : Option grec ou Option latin.

Ce nouveau secteur disciplinaire s'adresse aux enseignants du second degré et aux maîtres contractuels des établissements d'enseignement privés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation qui souhaitent faire reconnaître des compétences particulières dans l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité qui ne relèvent pas nécessairement du champs de leurs concours, et plus particulièrement les professeurs certifiés et agrégés et les maîtres contractuels des échelles de rémunération correspondantes, en particulier ceux des disciplines lettres modernes, histoire et géographie, philosophie et langues vivantes étrangères.

Lors de l'épreuve orale constitutive de l'examen, le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la culture antique du candidat
- la connaissance de la langue ancienne concernée (latin ou grec) dans ses différentes composantes : lexicale, morphologie, syntaxe, stylistique, prosodie ;
- la connaissance du développement de l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le système scolaire, et des programmes en cours ;
- la capacité à concevoir une séquence d'enseignement efficace qui combine les différentes perspectives de la discipline, et à en expliciter les finalités.
- la connaissance des spécificités de la pédagogie des LCA : travail en équipe, interdisciplinarité, dynamique de projet ;

**Nature de l'épreuve** : l'examen est constitué d'une épreuve orale de trente minutes maximum, débutant par un exposé du candidat, de dix minutes maximum, prenant appui sur sa formation universitaire ou professionnelle, suivi d'un entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 (cf. article 4 et 5 de l'arrêté du 23 septembre 2003).

### **INSCRIPTIONS**

**Du mardi 15 mai 2018 au vendredi 15 juin 2018 à minuit (le cachet de la poste faisant foi).** La fiche de candidature et la notice d'information sont à télécharger sur le site internet de l'Académie de Besançon La fiche de candidature devra être dûment complétée, datée et signée par le candidat et visée par le chef d'établissement et **confiée aux services postaux, le cachet de la poste faisant foi**, accompagnée d'un rapport de 5 pages maximum dactylographiées, **en quatre exemplaires, au plus tard pour le 15 juin 2018 au Rectorat de Besançon – Bureau DEC 1 – 10 rue de la Convention 25030 BESANCON CEDEX-**

**Tout dossier incomplet ou transmis au rectorat après le vendredi 15 juin 2018, le cachet de la poste faisant foi sera rejeté. Contact : bureau DEC1 tél. 03.81.65.74.74. ou 74.85**